

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION POUR UNE INTERVENTION LORS DE LA JOURNEE PEDAGOGIQUE DES CRECHES LE 9 OCTOBRE 2019: "LES CLES DE L'EDUCATION POSITIVE ET BIENVEILLANTE"

DÉCISION N° AU-19-386 EN DATE DU 16 OCTOBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Espace Détente et Sophrologie, représenté par Madame Florence BINAY, présidente, dont le siège social est situé au 41 Rue du Moulin de La Pointe, 75013 PARIS, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes une intervention en journée pédagogique pour les agents des crèches le 9 octobre 2019, pour une dépense de 900 € TTC;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec l'organisme Espace Détente et Sophrologie, pour une intervention en journée pédagogique pour les agents des crèches de la Ville, le 9 octobre 2019, pour une dépense de 900 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration municipale, des ressources humaines, des nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20191016-Imc1H6707H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/10/2019

Date de Publication: 16/10/2019